

Partageons l'expérience  
Construisons la solidarité

## L'image fissurée de la Cour de justice

« Vivons notre institution à l'image de ce que devrait être idéalement l'Union européenne tout entière ! » (Koen Lenaerts, président de la Cour de justice, News@Curia 203, 8 octobre 2021)

À croire à cette déclaration solennelle, proférée au plus haut niveau de notre institution, la Cour de justice assume un rôle d'exemple à suivre pour l'Union européenne tout entière.

Un des principes dont la Cour de justice devrait fournir le bon exemple est le respect du **dialogue social** avec les partenaires sociaux. Cela résulte de l'article 152, premier alinéa, TFUE, qui prévoit que « l'Union reconnaît et promeut le rôle des partenaires sociaux à son niveau<sup>1</sup> ». Dans un [rapport publié par M. Nicolas Schmit](#), commissaire à l'emploi et aux droits sociaux, la Commission préconise un renforcement du dialogue social passant par l'amélioration de la représentativité des partenaires sociaux.

Or, l'image que la Cour présente à « l'Union européenne tout entière » est ternie

- si tant son comité du personnel qu'un syndicat représentatif, tel qu'**EPSU-CJ**, sont pris de court par des mesures qui détériorent gravement les conditions de travail du personnel ;
- si nous devons apprendre par nos adhérents qu'un projet pilote entraînant un changement fondamental des conditions de travail, notamment l'abandon du bureau attiré et l'expérimentation sur un projet « premier arrivé premier servi », profondément démoralisateur et voué à l'échec, démarrerait dans trois unités linguistiques le 1<sup>er</sup> avril !

Ni **EPSU-CJ**<sup>2</sup> ni la représentation du personnel dans son ensemble n'ont été consultées ni même informées, sur un tel projet, qui bouleverse des conditions de travail du personnel étroitement liées à notre appartenance à l'institution.

Des services qui souffrent d'une surcharge structurelle de travail peuvent-ils s'exposer à une expérimentation qui les désorganise et réduit son personnel en visiteurs ?

Le moral des collègues qui deviendront ambulants, quelqu'un y a pensé ? Est-ce qu'ils auront encore envie de venir aux locaux de l'institution ou est-ce qu'ils chercheront à télétravailler à l'étranger ?

La gestion du personnel est-elle devenue accessoire par rapport à la politique des bâtiments et les considérations budgétaires ?

**EPSU-CJ** ose espérer que la Cour de justice va retirer ce projet et se conformer à ce que préconise son président (voir au début de ce texte).

Le [comité exécutif](#) d'**EPSU-CJ**

---

<sup>1</sup> Auxquels **EPSU-CJ** est indirectement affiliée, [voir organigramme USF](#).

<sup>2</sup> Syndicat [représentatif à la Cour](#).